Rapport public Parcoursup session 2024

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de la Réunion (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.
Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.
Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	136	7	5	5

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	37	2	2	2	40 %
			Masculin	99	5	3	3	60 %
			Total	**136**	**7**	**5**	**5**	**100 %**

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	7	0	0	0	0 %
				Sans mention	34	3	3	3	100 %
				AB	9	0	0	0	0 %
				B	4	0	0	0	0 %
				Total	**54**	**3**	**3**	**3**	**100 %**
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	3	0	0	0	
				Sans mention	23	1	0	0	
				AB	11	1	0	0	
				B	1	0	0	0	
				Total	**38**	**2**	**0**	**0**	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	4	0	0	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Sans mention	19	2	2	2	100 %
				AB	13	0	0	0	0 %
				B	6	0	0	0	0 %
				TB	1	0	0	0	0 %
				Total	**43**	**2**	**2**	**2**	**100 %**
			Diplômes étrangers équivalents au bac	AB	1	0	0	0	
				Total	**1**	**0**	**0**	**0**	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	110	4	2	2	40 %
			En réorientation	7	0	0	0	0 %
			Non scolarisés	9	1	1	1	20 %
			Autres	10	2	2	2	40 %
			Total	**136**	**7**	**5**	**5**	**100 %**

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de la Réunion - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21297)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				
		Baccalauréat Technologique	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				
		Baccalauréat Professionnel	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité
À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité
À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité
À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de français	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac français	Important
	Notes d'EPS	Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin (s) / entretien de sélection	Essentiel
	Capacité à s'investir, implication	Fiche avenir / projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d' intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et / ou d'animation	Rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Fiche avenir / projet de formation motivé / rubriques activités et centre d'intérêts	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les caractéristiques de la formation
Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et une bonne maitrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une bonne expression écrite est nécessaire pour réaliser les dossiers UC1/UC2 et UC3 dans le contexte de la certification. Une expression orale maitrisée est requise également.

Le titulaire du diplôme BPJEPS "Activités Physiques pour Tous" met en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine des “activités physiques d’entretien corporel”, des “activités et jeux sportifs” et des “activités physiques en espace naturel” les compétences suivantes :
– encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
– mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure ;
– conduire une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous ;
– mobiliser les techniques de la mention “activités physiques pour tous” pour mettre en œuvre une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage. »

Pré-requis
Arrêté du 21 novembre 2022 modifiant l’arrêté du 21 juin 2016 modifié portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Les exigences préalables à l’entrée en formation, prévues à l’article R. 212-10-17 du code du sport et aux articles A. 212-35 et A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

a) Être titulaire de l’une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :
– A minima “prévention et secours civiques de niveau 1” (PSC1) ou équivalent – “certificat de sauveteur secouriste du travail” (SST)

en cours de validité.

b) Satisfaire à des tests d'exigences préalables :
Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :
– la production d'une attestation de réussite à la formation relative au secourisme le cas échéant assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
– la réussite aux tests d'exigences préalables décrits en annexe II au présent arrêté.

En complément au dossier d'inscription, le candidat doit :
- produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins d'un an au jour du déroulement du test préalable;
- être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

Les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation sont :
- Epreuve 1 : test navette « Luc Léger ». Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Les femmes doivent réaliser le palier 6. Les hommes doivent réaliser le palier 8.
- Epreuve 2 : test d'habileté motrice. Ce test consiste en l'enchaînement de vingt-deux ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à une minute et quarante-six secondes pour les hommes et deux minutes et six secondes pour les femmes.

NB : Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

La sélection
Le nombre de places étant limité par la capacité d'accueil de l'établissement, une épreuve de sélection est organisée en présentiel ou à distance pour classer les candidats lors d'un entretien oral avec comme support le dossier parcoursup téléchargé sur la plateforme.

A l'aide d'une grille de sélection, les champs d'évaluation identifiés sont :
- les résultats académiques
- les compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire
- le savoir-être

- la motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet
- les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

La commission d'examen des vœux s'est prononcée sur l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des champs d'évaluation.
La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de place ouverte pour parcoursup.
L'examen des vœux n'a pas fait l'objet d'un traitement algorithmique.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats parcoursup ont une méconnaissance du métier d'éducateur sportif.

Ils doivent se préparer sérieusement aux tests d'éxigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS.

La commission d'examen des vœux conseille fortement à l'ensemble des candidats de la session 2025 de :

- Se préparer aux épreuves physiques et techniques de la mention ou de l'option ;
- Suivre une pré-formation dans le sport pour augmenter leurs chances de réussite ;
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure ou en club ;
- Maitriser le dispositif de formation BPJEPS en UC dans le cadre d'une alternance ;
- Disposer d'un projet professionnel consolidé.

Signature :
Jean-Philippe BALLET-BAZ,
Chef d'établissement de l'établissement Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de la Réunion (CREPS)